

République Française

# COMMUNE DE BATZENDORF

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement  
de Haguenau

## DELIBERATION du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 8

Séance du 13 juin 2023

Conseillers absents : 7

*L'an deux mille vingt-trois et le treize juin à 20 heures le conseil municipal régulièrement convoqué le 06 juin 2023, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Richarde BONATI-VELTEN*

Membres présents avant pris part à la délibération n°2023/29 :

*Madame Isabelle DOLLINGER, Madame Marie-Laure PFEIL, Monsieur Jean-Noël BURG, Madame Richarde BONATI-VELTEN, Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL, Madame Estelle OHLMANN, Monsieur Jean-Marie STEINMETZ, Monsieur Mathieu TRAUTTMANN.*

Membres absents à la délibération n°2023/29 :

*Madame Nathalie ANTONI, Madame Laurence BENDER, Monsieur Kévin DEBES, Monsieur Sébastien FUCHS, Monsieur Eric HIRSCH, Monsieur Geoffrey LANG, Madame Tania LAZARUS.*

**Délibération n° 2023/29**

**objet : Adhésion à la Marque partagée ALSACE**

Le Maire fait savoir au Conseil municipal que la Marque Alsace est le porte-drapeau symbolisant le territoire, son identité et ses valeurs. Elle a été initiée en 2011 par la Région et aujourd'hui animée par l'ADIRA, agence de développement économique, pour renforcer le rayonnement, l'attractivité et la compétitivité de l'Alsace. En devenant partenaire, notre collectivité permettra d'afficher pleinement son appartenance à l'Alsace tout en bénéficiant de son image positive, moderne et innovante. En rejoignant ce réseau d'acteurs concourant à la promotion de notre belle Alsace, la commune pourra intégrer dans ses outils de communication la Marque Alsace dûment enregistrée, dont le « A-cœur » est un signe emblématique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

☞ décide de devenir partenaire de la Marque Alsace en adhérant à ses valeurs ;

☞ autorise le Maire à signer avec l'ADIRA le contrat d'utilisation de la Marque partagée ALSACE ci-annexé, ainsi que toute autre pièce y afférente.

**PIECE ANNEXEE A LA DELIBERATION :**

► contrat de licence de la marque partagée « ALSACE »

Le Maire :



Isabelle DOLLINGER

La secrétaire de séance :



Richarde BONATI-VELTEN

**Certifié Exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le 16 JUIN 2023  
et de la publication le 19 JUIN 2023**

Le Maire,

